



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

Délibération n° 68-2025
Rapporteur : Laure BONMARTEL

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Regis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIÉ

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Julien LEFEVRE à Camille DAEL, Ulrich SCHLUMBERGER à François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH à Laurence CAUSIER-LEMIRE

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Gérard DUBUCHE, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI ACCUEIL

Exposé des motifs :

Le projet d'établissement est l'aboutissement de la réflexion concertée de l'équipe pluridisciplinaire de la structure. Il a pour but de présenter aux familles du territoire (et aux institutions partenaires) les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que cette même équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce quel que soit le type d'accueil.

À la suite de changements d'entité et d'adresse, il est proposé de modifier

- L'appellation « guichet famille » en « l'espace du Droit et de la Famille »
- Le paragraphe du service parentalité ainsi que celui du Relais petite enfance
- Ajouter un paragraphe concernant la nouvelle Maison de l'enfant
- Une mise à jour des chiffres des établissements scolaires
- Ajout d'un projet par l'équipe du Multi accueil

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet d'établissement du multi-accueil figurant en annexe.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la santé publique.
Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'établissement du multi-accueil présenté en annexe

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/09/2025,
par Marie-Lyne VAGNER Marie-Lyne, Maire

